

C F D T - C G T – S U D - F O

--- Centrale MINEFI ---

Compte - rendu de la réunion du 20 décembre 2004

avec M. SOUMET, directeur de la DPMA

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SUD Centrale ont été reçues par M. Soumet, directeur de la DPMA le 20 décembre 2004. Elles étaient accompagnées d'un membre du SCA. Nos syndicats ont tout d'abord dénoncé l'absence totale de dialogue social à la CCAMIP et surtout les méthodes scandaleuses de management mises en œuvre au sein de cette structure. Cette réunion avait pour objectif principal de discuter des conditions de retour en Administration Centrale des 22 agents qui l'ont déjà demandé.

Suite à nos questions très précises et notre insistance sur les responsabilités que doit assumer la DPMA, le Directeur a formulé les réponses suivantes :

- tous les personnels de la CCAMIP ne souhaitant pas leur détachement se verront maintenir leur traitement pendant 6 mois, primes incluses ;
- le statut des agents qui souhaitent être réaffectés en Centrale reste inchangé jusqu'au 31 mars. Au-delà de cette date les situations seront étudiées au cas par cas.
- Ces personnels vont recevoir un courrier de Madame Maugier, responsable de la cellule de reclassement de BERCY qui pourra les aider notamment à rédiger leur CV et à mieux cibler leurs recherches de postes ;
- 2 propositions d'emplois seront fournies par le bureau 4A (pour les cadres A) et 4B (pour les cadres B et C) sachant que la DPMA dispose actuellement de peu de vacances d'emplois ;
- la situation particulière des agents en CPA va être à nouveau étudiée suite à notre insistance pour qu'ils soient mis à disposition de la CCAMIP à compter du 1^{er} janvier.
- Monsieur Deulin, nouveau sous-directeur du personnel organisera une nouvelle réunion début mars afin de faire le point sur l'ensemble des réaffectations.

Nos syndicats ont ensuite abordé la question des agents qui souhaitent malgré tout rester en poste à la CCAMIP. Nous avons de nouveau souligné plusieurs clauses inacceptables du contrat et notamment l'article 8, en précisant à Monsieur Soumet que cet article permet à cette autorité indépendante de « renvoyer les agents en Centrale » selon son bon vouloir, ce qui est totalement inadmissible.

De plus, nous avons informé le Directeur de notre scepticisme sur les garanties qui seront réellement accordées aux agents en terme de rémunération, de déroulement de carrière et d'avancement différencié.

La DPMA fera examiner ce contrat par ses services pour vérifier le respect des règles juridiques, mais Monsieur Soumet ne peut s'engager à le faire modifier puisque la CCAMIP est une autorité publique indépendante, dotée de la personnalité morale, sur laquelle il n'a aucun pouvoir.

La DPMA a pris par ailleurs, bonne note de notre demande de report de la date d'effet du contrat.

M. Soumet s'est aussi engagé à faire une note au cabinet du ministre sur l'ensemble des points abordés lors de cette réunion.

Nous vous recommandons donc à nouveau de NE RIEN SIGNER , tant que les termes de ce contrat ne seront pas modifiés.

Malgré cette situation professionnelle très difficile nos syndicats vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année avant de nous revoir certainement très vite début janvier.